COMMISSION MOTO - REUNION DU MERCREDI 12 MARS 2008

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Cab de l'Echevin de la Mobilité	Maud Verkindere	Tél : 02/279.45.11 Mail : maud.verkindere@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Géraldine Hubrecht	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Patrick Pallant	Tél : 02/279.33.76 Mail : patrick.pallant@brucity.be
Ville de Bruxelles Travaux de Voirie	Christophe Vervenne	Mail : christophe.vervenne@brucity.be
IBSR	Benoît Dupriez	Tél : 02/244.15.07 Mail : benoit.dupriez@ibsr.be
	Pieter De Neve	Tél : 02/244.15.56 Mail : pieter.deneve@ibsr.be
ASBL Fedemot	Benoît Matthys	Tél : 0475/704.504 Mail : bruxelles@fedemot.be
	Dewinne Williams	Tél : 0486/148.059 Mail : wdewinne@hotmail.com
ADDRM	Steve Coeymans	Tél : 0475/82.26.21 Mail : addrm@skynet.be
	Marleen Renoy	Tél : 0477/75.61.97 Mail : roger.renoy@skynet.be
Région Bxl-Capitale AED-DGE	Pierre Taillade	Tél : 02/204.19.22 Mail : ptaillade@mrbc.irisnet.be
	Philippe Dony	Tél : 02/204.21.19 Mail : pdony@mrbc.irisnet.be

Excusés :

Ville de Bruxelles Echevin de la Mobilité	Christian Ceux	
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Adam Omelko	Tél : 02/279.29.97 Mail : adam.omelko@brucity.be
AVCB	Erik Caelen	Tél : 02 238 51 65 Mail : erik.caelen@avcb-vsgb.be

Approbation du précédent pv

Monsieur Matthys, absent lors de la dernière réunion, souhaite savoir si la Ville va mettre en œuvre des marquages anti-dérapant.

Monsieur Vervenne indique que dans le nouveau cahier des charges en cours à la Ville relatif aux marquages, il est prévu de mettre en place un revêtement où les billes sont incorporées dans la masse.

Monsieur Coeymans précise que la Région utilise un revêtement anti-dérapant avec des agrégats de verre qu'ils soupoudrent (firme Trafiroad).
La commune d'Auderghem utilise ce type de peinture dans les zones de freinage.

D'autres types de revêtements anti-dérapant existent, comme au Luxembourg où de la thermoplastie peignée est utilisée.

Les associations motocyclistes sont demandeuses pour que la Ville utilise un revêtement anti-dérapant au moins aux carrefours, ronds-points, bandes de présélection.
Elles sont également demandeuses d'appliquer cela aux marquages longitudinaux (lignes blanches continues et discontinues) et aux damiers réalisés par la STIB.
Elles rappellent enfin que les marquages de couleur rouge utilisés comme fond aux passages pour piétons sont mauvais pour les motocyclistes. L'IBSR confirme la non utilité de ce marquage.

→ Monsieur Vervenne se renseigne auprès de son département pour voir ce qu'il est techniquement et budgétairement possible pour intégrer un revêtement anti-dérapant dans le cahier des charges, au moins aux carrefours et ronds-points.
→ Le cabinet de l'Echevin de la Mobilité, Monsieur Ceux, fera un courrier à la STIB pour demander à ce qu'ils réalisent leurs marquages (type damier) avec un revêtement anti-dérapant.
→ Monsieur Matthys vérifiera auprès des associations motocyclistes flamandes comme le MAG ce que d'autres villes utilisent comme revêtement anti-dérapant.

Le pv du 26.04.2007 est approuvé.

Stationnement deux-roues

Une réunion technique s'est tenue le 19 févier dernier où la Fedemot a présenté à la Ville le modèle d'attache de Paris qui s'éloigne du modèle de Durbuy qui avait été discuté lors des commissions précédentes.
Le modèle de Paris (document qui avait été annexé à l'OJ) permet aux motocyclistes d'attacher leur moto à une épingle (U étroit). Ils entrent en marche arrière et ressortent en marche avant.
L'inconvénient de ce système est que le pot d'échappement se situe côté trottoir.
Les associations cyclistes rappellent que ce type de modèle ne peut pas être mis en place si l'inclinaison au sol dépasse 3 % ou si le dévers est trop important.

Monsieur Coeymans se demande si la Ville ne pourrait pas utiliser des éléments encastrables comme ceux mis rue du Luxembourg. Monsieur Vervenne répond que ce type de mise en œuvre pose problème aux taxis et bus car glissant et ne facilite pas l'accès aux impétrants.

→ Il est décidé de mettre en place à l'essai le modèle de Paris aux emplacements moto situés au boulevard Anspach devant Fortis et rue du Midi (proximité police rue Marché au Charbon), d'ici fin avril-mai.
L'espace entre 2 épingles sera d'1m30 (au lieu d'1m10), des demi-lunes seront ajoutées pour éviter un dépassement trop important des engins sur le trottoir, des potelets avec bandes réfléchissantes seront placés pour protéger les emplacements de l'envahissement des voitures, une signalisation en trottoir sera placée.

Stationnement Toison d'Or

A la demande de certains usagers, la Région a placé des ranges-moto sur l'avenue Toison d'Or. Depuis, il y a déjà eu des motos percutées par des véhicules. Le système mis en place ne semble pas optimal.
La Fedemot demande si un système d'épingle ne peut pas être prévu.

La Région (AED) indique qu'il n'existe pas de budget prévu pour ce type d'aménagement mais qu'elle peuvent tenter d'en prévoir quelques-uns dans le cahier des charges pour les ranges-vélos.

→ La Fedemot va écrire au Ministre Smet pour que la Région prenne mieux en compte les motocyclistes dans son aménagement.

Communication dédiée à l'utilisation des deux-roues motorisés en milieu urbain

Monsieur Matthys indique qu'il existe pas mal d'informations sur l'usage de la moto comme véhicule de sport, de loisir mais peu comme véhicule de déplacement.

Il est demandeur pour qu'une communication se fasse via un centre d'expertise à destination des « usagers par facilité », ceux qui circulent en moto/scooter d'abord pour se déplacer facilement.

Madame Verkindere indique que cela existe au niveau vélo sur le site de la région.
Monsieur Coeymans confirme que ce type d'information doit se faire à une échelle plus large que l'échelle communale.

→ La Fedemot écrira au Ministre Smet pour demander une information claire et complète via internet/blog/… sur le mode de déplacement moto/cyclo.

Divers

- Commission Moto élargie aux 19 communes ?

Monsieur Coeymans reçoit des demandes d'autres communes pour mettre sur pied d'autres commissions moto. Or, vu le personnel réduit travaillant bénévolement dans les associations motocyclistes, il leur est impossible de suivre un nombre important de réunions.
Ne pourrait-on pas élargir la commission moto à d'autres communes ou prévoir une commission régionale avec des représentants de chaque commune intéressée ?
Madame Verkindere rappelle qu'une commission régionale peut-être utile pour aborder des points généraux. Une commission régionale ne permet cependant pas de faire autant avancer les choses sur le terrain qu'au niveau communal.
Il serait plus opportun d'en discuter avec Monsieur Caelen de l'AVCB qui peut établir le relais avec les autres communes.

→ En attendant les demandes concrètes d'autres communes, chacun peut réfléchir à un système efficace évitant les doubles-emplois mais permettant des résultats concrets.

- Couloirs bus ouverts aux cyclistes

La Région autorise une 40taine de couloirs bus aux cyclistes mais refuse que les motos les empruntent pour des raisons de sécurité. Monsieur Coeymans ne trouve pas les arguments du Ministre très cohérents et souhaite que les communes interdisent aux cyclistes de circuler dans les couloirs bus, en guise de protestation.
L'ADDRM a déposé une motion au gouvernement pour permettre l'accès aux motos dans ces couloirs.
La Fedemot ne prend pas parti sur ce sujet et n'est pas convaincue qu'il est nécessaire d'ouvrir tous les couloirs bus aux motos.

→ Madame Verkindere indique à Monsieur Coeymans qu'il peut écrire au Collège pour faire cette demande officiellement mais qu'il est plus que probable que la Ville de Bruxelles continuera à laisser la possibilité aux cyclistes de circuler dans certains couloirs bus. La Ville ne se prononcera sans doute pas sur l'accès des motos étant donné que le code de la route ne le permet actuellement pas.

- Quads

Monsieur Coeymans indique que la circulation des Quads en ville se fait de plus en plus fréquente. Ceux-ci, immatriculés avec des plaques motos mais sans posséder le permis moto font gonfler les statistiques d'accidents moto et font augmenter les assurances.
Il est demandeur à ce que la Ville fasse plus de contrôle car la plupart des usagers de Quads ne respectent pas les 15 kwatts de puissance règlementaire (cf. document de Secura de l'IBSR remis en séance et joint en annexe au présent pv).

→ Ce problème ne peut pas se régler au niveau communal, si ce n'est demander à la police un effort supplémentaire en terme de contrôle. Le cabinet Ceux fera une demande dans ce sens auprès du Bourgmestre.
Une solution globale doit être trouvée pour qu'un règlement clair donne une place aux quads.
L'IBSR indique que ce cas pourrait être discuté au sein du groupe de travail sur la relecture du code de la route.

La prochaine réunion fixée au **mercredi 11 juin**.